



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
28 mars 2011
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2011
6-17 juin 2011, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme pour la Jamaïque
(2012-2016)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-4	2
II. Résultat de la coopération passée et enseignements tirés	5-8	3
III. Programme proposé	9-12	4
IV. Gestion, contrôle et évaluation du programme	13-14	6
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation de ressources		8



I. Analyse de la situation

1. En 2010 la Jamaïque a été reclassée dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure). Selon le rapport de la Jamaïque sur les objectifs du Millénaire pour le développement, pour 2009, l'objectif 2 (Enseignement primaire universel) a été atteint tandis que les objectifs concernant la viabilité du point de vue écologique et l'éradication de la faim sont en voie de réalisation. Le pourcentage de personnes pauvres a diminué, passant de 28,4 % en 1990 à 9,9 % en 2007, il est cependant remonté à 16 % en 2009. La Jamaïque est actuellement l'un des pays les plus lourdement endettés et reçoit depuis février 2010, une aide du Fonds monétaire international. Il est actuellement d'une importance critique de stimuler la croissance économique et d'ouvrir de nouveaux emplois. Ainsi qu'il ressort du bilan commun de pays, les taux de criminalité sont restés élevés, le pays a connu une crise de confiance et des troubles civils qui, en mai 2010, ont entraîné un état d'exception d'une durée de deux mois, et la nécessité de réformes de la gouvernance ainsi qu'un cadre mieux adapté pour répondre aux principaux défis que pose le développement. Le projet Jamaica Vision 2030 définit nettement quatre objectifs nationaux de développement, notamment l'instauration d'une société sûre, intégrée et juste.

2. *Éradication de la pauvreté et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* : Les capacités locales et nationales de gestion et de normalisation des données accusent de considérables insuffisances. Cette situation joue sur le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et entrave les prises de décisions efficaces et en connaissance de cause. En 2007, 19,8 % de la population des zones rurales vivaient dans la pauvreté. Les capacités nationales limitées en matière budgétaire et en ce qui concerne la gestion de la dette continuent de poser de sérieuses difficultés. Le rapport endettement/produit intérieur brut de la Jamaïque est l'un des plus élevés du monde (le service de la dette compte pour plus de 56 % du budget de l'exercice 2009-2010). Le Gouvernement a réussi à mettre sur pied un programme de réaménagement de la dette en 2010, mais la faible marge de manœuvre budgétaire a des répercussions sur tous les services publics, surtout au détriment des personnes pauvres et vulnérables.

3. *Consolider la démocratie et améliorer la sécurité publique* : Devant l'accroissement spectaculaire du taux de meurtres qui s'est élevé jusqu'à 1 680 en 2009, le Gouvernement a concentré ses efforts sur les réformes de l'application des lois. Le nombre toujours élevé d'exécutions extrajudiciaires de civils, qui est signalé, et le faible taux de poursuites montre qu'il faut donner priorité à la protection des droits des citoyens. Il n'existe pas d'institution chargée de contrôler l'application des droits de l'homme ainsi qu'a pu le constater le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies lors de son récent examen périodique universel concernant la Jamaïque (2010). Bien que des initiatives de réforme de la justice soient en cours, on note encore de considérables retards dus à une accumulation d'arriérés à tous les niveaux du système de justice. La corruption continue de constituer un grave problème pour le secteur public d'autant plus que la confiance des citoyens est en baisse et qu'il y a une crise de confiance envers les institutions publiques. On s'accorde à reconnaître la nécessité de réformer la gouvernance de manière à dissocier la criminalité de la politique aux niveaux national, local et communautaire et à accroître la participation de la société civile dans les décisions

de politique générale. Une vaste transformation du secteur public est en cours ainsi qu'une réforme de la gouvernance locale en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des services publics.

4. *Viabilité du point de vue de l'environnement et efficacité énergétique, y compris la gestion des catastrophes.* La dégradation des terres et la réduction connexe des activités et services liés aux écosystèmes continuent de miner la viabilité de l'environnement en Jamaïque. Il faudra remédier à cette situation par une approche intégrée et multisectorielle à l'aménagement durable des terres, à l'aménagement de parcs et de zones protégées, à l'aménagement de bassins versants et des zones côtières, y compris des réformes en matière de politique générale. L'adoption de mesures d'adaptation aux effets du changement climatique se fait lentement en raison des déficiences en matière décisionnelle. Le besoin de cohérence dans le domaine des politiques se fait manifestement sentir dans les institutions et les ministères car elle est un facteur nécessaire à la réalisation des objectifs fixés dans le politique énergétique nationale. Cela suppose une consommation de pétrole de 67 % et une augmentation des énergies renouvelable dont l'utilisation passerait de 5 % en 2008 à 12,5 % d'ici à 2015. En 2010, le coût des dommages causés par un seul évènement était estimé à 287,3 millions de dollars (soit environ 1,9 % du produit intérieur brut).

II. Résultats de la coopération passée et enseignements tirés

5. Dans le dernier descriptif de programme de pays (2007-2011) les activités étaient axées sur trois thèmes : a) VIH/sida; b) environnement et pauvreté, et c) justice, paix et sécurité. Dans l'évaluation des résultats de développement il a été noté que le PNUD était « flexible, facilitateur, coopératif, efficace, assurant le soutien, et répondant aux besoins du Gouvernement. L'État aussi bien que les partenaires non étatiques se sont félicités de la souplesse manifestée par le Bureau de pays en matière de financement dans certains cas critiques ». Cette souplesse a permis d'appuyer le programme national de réaménagement de la dette, considéré comme un modèle réussi dans un pays à revenu intermédiaire (qui a permis de libérer 527,5 millions de dollars au titre des économies d'intérêts en 2010 et 2011, soit 3,5 % du produit intérieur brut). Compte tenu de ce succès et de la capacité avérée du Bureau de pays de prendre des initiatives d'urgence, l'évaluation a recommandé la poursuite des facilités de financement. De remarquables résultats ont été obtenus en matière d'interventions d'ordre politique et d'effets multiplicateurs sur les ressources limitées avec des résultats très appréciables du fait que certaines interventions du PNUD, modestes mais hautement stratégiques, ont permis de dégager d'importants financements et un appui technique.

6. L'approche ouverte du PNUD au partenariat a également amélioré la collaboration avec une importante partie de la société civile et permis une meilleure utilisation de la riche réserve de talents nationaux. Le bureau de pays a facilité la mise en commun des connaissances entre les entités étatiques, la société civile et les donateurs grâce à un réseau de praticiens en ligne. L'évaluation a recommandé au bureau de pays de tirer parti de ce succès en appuyant le partage d'informations sur les meilleures pratiques de gouvernance et d'encourager la communication interne en vue de promouvoir et d'améliorer la coordination et la collaboration.

7. Le PNUD a avantageusement contribué au renforcement des capacités des institutions de sécurité et de justice à l'échelon national et dans des proportions moindres à celles des instituts de la gouvernance à l'échelon local. Les programmes ont appuyé les réformes institutionnelles et politiques, et contribué à sensibiliser le public aux principes de la justice réparatrice et de la prévention de la criminalité. L'établissement d'un protocole avec le service de médecine légale du ministère de la sécurité nationale concernant la pratique d'autopsies sur les corps des civils tués par les forces de sécurité a été une étape décisive. Cette initiative a été particulièrement bien reçue du fait de la réputation d'impartialité et de transparence dont jouit le PNUD dans le domaine de la protection des droits de l'homme. S'appuyant sur ce succès et sur les recommandations formulées dans l'évaluation le programme relatif à la gouvernance se concentrera sur la promotion des droits de l'homme et la réforme de la justice.

8. Le PNUD a aidé à identifier des questions critiques pour faciliter l'adaptation aux effets du changement climatique et encourager le dialogue entre parties prenantes nationales. La deuxième communication nationale devant être soumise à la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques a été menée à bien. Cette démarche revêtait une importance particulière du fait qu'elle faisait partie des obligations internationales de la Jamaïque. Une autre réalisation marquante a été le programme régional intitulé « Aménagement intégré des bassins versants et de zones côtières », qui a fourni à la Jamaïque l'occasion de mettre à profit les meilleures pratiques en matière d'aménagement intégré de bassins versants et de zone côtière avec une participation communautaire à la planification et à l'exécution. Le PNUD a joué un rôle critique dans la formulation du plan d'action national pour l'énergie et a facilité la participation intersectorielle de parties prenantes à la mise au point des cinq sous catégories de la politique énergétique. Il appartient aux partenaires nationaux de relever le défi, et l'insuffisance des capacités a parfois pesé sur l'efficacité du programme de pays. Conformément aux recommandations faites à propos de l'évaluation des résultats du développement, le PNUD s'efforcera de rationaliser davantage ses travaux de planification préalable aux catastrophes et de collaborer plus avant avec les organismes qui lui sont associés à la mise en place d'un dispositif de planification préalable.

III. Programme proposé

9. Conforme aux résultats visés par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), le Projet de descriptif de programme de pays 2012-2016, est conçu pour permettre à la Jamaïque de mettre en œuvre le cadre à moyen terme Vision 2030, ainsi que de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Tenant pleinement compte de la stratégie visant à faire progresser rapidement la réalisation des objectifs, le PNUD s'efforcera d'obtenir un effet multiplicateur dans quelques domaines critiques tels que la gouvernance renforcée. Le descriptif de programme de pays tend à promouvoir la coordination et l'efficacité de l'aide au développement et se concentrera sur les domaines suivants : a) réduction de la pauvreté et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; b) gouvernance démocratique, et c) viabilité écologique et sécurité énergétique. Une attention particulière a été apportée aux préoccupations

interdépendantes, y compris l'égalité des sexes, le renforcement des capacités et une approche fondée sur les droits de l'homme.

10. *Réduction de la pauvreté et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* : Le descriptif de programme de pays s'attachera particulièrement à fournir davantage d'avis en matière de politique générale dans une perspective de croissance équitable et de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et à aider le Gouvernement dans la gestion des données afin qu'elles servent à des prises de décisions probantes. Le PNUD appuiera le renforcement des capacités rurales locales de développement à créer des emplois spécialement à l'intention de jeunes hommes, conformément aux recommandations formulées dans l'évaluation.

- Cadres politiques, législatifs et institutionnels. Ils seront renforcés pour promouvoir la viabilité financière et la croissance équitable. Le descriptif de programme de pays appuiera : le renforcement de la capacité de l'État à élaborer des politiques de gestion financière; la création d'un système national de statistiques au service de l'élaboration des politiques; système de suivi et de communication sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du millénaire et de Vision 2030.
- La capacité institutionnelle au niveau local sera améliorée pour créer de la croissance et de l'emploi dans les zones rurales. Le PNUD renforcera les capacités des administrations locales afin qu'elles soient en mesure de remédier au chômage des jeunes et d'assurer la croissance économique soutenue dans les zones rurales.

11. *Gouvernance démocratique* : Le descriptif de programme de pays cherchera à affermir la démocratie en appuyant la capacité nationale et locale à accroître la sécurité communautaire et l'accès à la justice s'agissant des droits de l'homme des groupes vulnérables.

- La capacité nationale sera renforcée pour assurer la sécurité des citoyens et défendre les droits de l'homme. Le descriptif de programme de pays appuiera la capacité de développement des principales institutions nationales des droits de l'homme comme le Bureau de l'aide judiciaire en matière pénale, et soutiendra la création d'un organisme national de contrôle.
- La capacité du gouvernement à l'échelon national et local sera amplifiée dans l'intérêt de services équitables et de la sécurité des citoyens, l'accent étant mis sur la sécurité communautaire. L'assistance technique sera assurée pour encourager la participation des citoyens au développement local et aux processus de planification de la sécurité, et pour développer les synergies avec des initiatives nationales telles que les réformes touchant le secteur public et la gouvernance locale.
- Des systèmes de justice accessibles et équitables s'emploieront à promouvoir l'état de droit, y compris les processus formels et informels, eu égard en particulier aux droits des pauvres, des femmes et des groupes vulnérables. Il faudra à cette fin renforcer les capacités du ministère de la justice pour qu'il soit en mesure d'améliorer les systèmes de justice, et assurer une assistance technique en faveur de différents mécanismes de règlement des différends.

12. *Viabilité écologique et sécurité énergétique* : Le descriptif de programme de pays visera à créer des conditions favorables à une gestion plus rationnelle des ressources naturelles, à une planification préalable optimale des risques de catastrophes, et à une meilleure adaptation aux effets du changement climatique. Il veillera en outre à renforcer la sécurité énergétique afin de réduire l'impact du développement humain sur les groupes vulnérables.

- Le cadre politique et institutionnel sera renforcé en vue d'une meilleure gestion des ressources naturelles, y compris la création de parcs et de zones protégées, et la mise en place de mécanismes de résistance aux catastrophes naturelles et aux chocs des changements climatiques. Le PNUD œuvrera en ce sens avec les principaux partenaires étatiques et non étatiques en vue de promouvoir des solutions intégrées et des systèmes de planification préalable en cas de catastrophes.
- La conservation de l'énergie et l'efficacité énergétique seront améliorées et on cherchera à établir des synergies entre les politiques énergétiques et d'autres problèmes liés au développement humain comme par exemple les politiques budgétaires et les politiques relatives au changement climatique. Le PNUD s'efforcera en outre de créer des possibilités en faveur du développement continu des options de la Jamaïque en matière d'énergies renouvelables.

IV. Gestion, contrôle et évaluation du programme

13. Désigné comme organisme de contrepartie du PNUD, l'Institut de planification de la Jamaïque coordonne l'ensemble de l'aide extérieure. L'exécution nationale demeure la principale modalité d'exécution des projets, tandis que l'exécution confiée aux ONG prendra effet une fois que la viabilité du projet aura été confirmée après vérification de la capacité des partenaires d'exécution des ONG. Le PNUD poursuivra ses efforts pour encourager l'harmonisation et la normalisation entre les organismes des Nations Unies en utilisant des modalités telles que l'approche harmonisée aux transferts de fonds. S'agissant des stratégies de partenariats, le PNUD continuera de s'appuyer sur les partenariats établis avec les gouvernements à tous les niveaux, avec les partenaires de développement internationaux, la société civile, le système des Nations Unies, le secteur privé et les milieux universitaires, et collaborera étroitement avec les institutions financières internationales. Les modalités de partenariat consisteront en une programmation conjointe fondée sur le principe de l'unité d'action des Nations Unies, et sur la réalisation de synergies, en utilisant les ressources du PNUD, quoique limitées, comme capital de lancement.

14. Pour ce qui est du contrôle et de l'évaluation, le PNUD renforcera le bureau de pays et la capacité nationale dans le cadre d'une collaboration étroite avec l'Institut de la planification ainsi qu'avec l'Institut de statistiques de la Jamaïque. Il est prévu d'effectuer une évaluation des résultats à mi-parcours et une seconde évaluation à la fin du programme de pays. Ces évaluations porteront, en partie ou en totalité, sur : les améliorations effectuées dans l'élaboration de politiques à partir de données factuelles, la croissance économique des zones rurales, et la création d'emplois; les avancées dans le domaine des droits de l'homme et la participation communautaire active à la planification locale ainsi que la création d'un système de justice diversifié, accessible et équitable; l'existence réelle de politiques intégrées sur le

changement climatique, sur l'adaptation et la planification préalable en prévision des catastrophes, ainsi que les progrès accomplis dans le domaine des énergies renouvelables. Dans la mesure du possible les données devront être ventilées par sexe. Le PNUD contrôlera de près les risques critiques susceptibles d'affecter les résultats du programme de pays, notamment les catastrophes naturelles, l'incertitude politique et les taux de criminalité élevés. Les stratégies d'atténuation des risques seront axées sur le renforcement de la communication avec les homologues nationaux.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Priorités ou objectifs nationaux : Objectifs 1 et 3 de Vision 2030 : Habilitation des Jamaïcains à la réalisation intégrale de leur potentiel; la Jamaïque bénéficiant d'une économie prospère

Résultats visés par le PNUAD : Résultat 2 : Les ruraux et citoyens socialement exclus pourront plus facilement accéder à des services de santé et d'éducation de qualité.

Résultats du programme de pays : a) les cadres législatifs et institutionnels seront renforcés de manière à promouvoir la viabilité financière et la croissance équitable et, b) la capacité institutionnelle au niveau local sera renforcée afin de générer de la croissance et des emplois en milieu rural. Indicateurs de résultats : Réduction du chômage et de la pauvreté parmi les groupes vulnérables de certaines communautés, notamment dans la Jamaïque rurale

Domaines d'action pertinents du plan stratégique : Pauvreté et Objectifs du Millénaire pour le développement

<i>Contribution des partenaires nationaux</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Indicateurs, situation de référence et objectifs pour la contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs de produits du programme</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.)</i>
D'ici à 2015 le Gouvernement aura mis en place un efficace programme de protection sociale et facilité une macroéconomie stable qui réduira le taux de pauvreté nationale et de chômage de 5 %.	Le PNUD contribuera à accroître les capacités nationales d'élaboration de politiques à partir de données factuelles, à assurer une croissance sans exclusion et à créer des emplois ouverts à tous, notamment dans les zones rurales.	Appui d'institutions financières internationales dans le domaine de la macroéconomie. La United States Agency for International Development, la FAO, l'Union européenne et d'autres, appuient le développement socioéconomique, la valorisation et l'autonomisation des jeunes ainsi que la protection sociale.	<i>Indicateur :</i> Nombre de paroisses rurales dotées d'une meilleure capacité institutionnelle pour créer des liens entre les économies locales et les marchés nationaux/mondiaux. <i>Situation de référence :</i> a) Capacité limitée des paroisses rurales à créer des activités rémunératrices durables et des emplois pour les jeunes; b) cadre de politique socioéconomique et financière limité pour une croissance équitable <i>Objectif :</i> a) renforcement des capacités dans quatre paroisses; b) deux nouveaux cadres politiques	Assistance fournie à l'élaboration d'études de gestion financière et de documents de politique générale; pourparlers nationaux inclus dans la planification du budget Huit paroisses aidées à établir des liens de marché afin d'accroître leur capacité à créer des activités rémunératrices Méthodologies pilotes ayant fait leurs preuves en matière de création d'emplois ruraux stables, mises en valeur et diffusées	Ressources ordinaires : 500 000 (cible pour l'allocation de ressources au titre du budget de base – MCARB) affectés aux statistiques; 500 000 (MCARB) affectés aux objectifs du Millénaire pour le développement, au contrôle et à l'évaluation; 100 000 (MCARB) à divers Autres ressources : 1 300 000

<i>Contribution des partenaires nationaux</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Indicateurs, situation de référence et objectifs pour la contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs de produits du programme</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.)</i>
Priorités ou objectifs nationaux : Objectif 2 de Vision 2030 : Pour une société jamaïcaine sûre, unie et juste					
Résultats visés par le PNUAD : Résultat 3 : Les organismes publics et de la société civile permettent à des individus et des groupes exposés à de multiples risques de violence et d'insécurité d'accéder plus facilement à des systèmes intégrés de protection, de prévention et de justice.					
Résultats du programme de pays : a) la capacité nationale est renforcée pour assurer la sécurité des citoyens et le respect des droits de l'homme; b) la capacité des pouvoirs publics et des administrations locales à assurer des services équitables et la sécurité des citoyens est effective, et c) instauration de systèmes de justice efficaces, vigilants et accessibles, en vue de promouvoir l'état de droit, y compris des procédures formelles et informelles, tenant dûment compte des droits des pauvres, des femmes et des groupes vulnérables.					
Domaines d'action pertinents du plan stratégique : Gouvernance					
D'ici à 2016, le Gouvernement s'efforcera de moderniser les systèmes d'application des lois et de justice, de renforcer la capacité des communautés à participer à la création d'une société assurant sécurité et sûreté et de renforcer la participation des citoyens à la gouvernance.	Le PNUD contribuera au renforcement de la capacité nationale à protéger les droits de l'homme; à accroître la capacité des institutions nationales et locales à assurer la sécurité des citoyens, la sûreté de la communauté et des services équitables : établira un système de justice axé sur les droits des plus vulnérables.	Les organisations de la société civile continueront de plaider en faveur de l'application des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et d'appuyer les mécanismes locaux et nationaux visant à renforcer la sécurité communautaire. Un étroit partenariat avec les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les entités bilatérales sera forgé.	<i>Indicateur</i> : Existence d'organismes publics chargés de la protection des droits de l'homme <i>Situation de référence</i> : Absence d'organismes de surveillance de l'application des droits de l'homme, d'où la faiblesse de la capacité technique et du cadre politique des institutions publiques chargées de la défense des droits de l'homme <i>Objectif</i> : Établissement d'au moins une institution chargée de la protection des droits de l'homme <i>Indicateur</i> : Nombre de personnalités locales compétentes pour formuler et appliquer des plans de développement local <i>Situation de référence</i> : Faible capacité technique, de financement et de gestion des autorités locales pour formuler et appliquer des plans de développement local	Amélioration, sur le plan des politiques générales et des moyens techniques, des capacités des institutions publiques chargées de faire respecter les droits de l'homme, y compris les pouvoirs d'enquêter sur les exécutions extrajudiciaires; renforcement des capacités des autorités locales et de la société civile de mettre au point et en œuvre des plans participatifs de sécurité et de développement au niveau des paroisses; amélioration des politiques et suivi des affaires judiciaires; facilitation de l'accessibilité à d'autres mécanismes de règlement des différends	Ressources ordinaires : 600 000 (MCARB) Autres ressources : 5 000 000

<i>Contribution des partenaires nationaux</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Indicateurs, situation de référence et objectifs pour la contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs de produits du programme</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.)</i>
			<p><i>Objectif :</i> Amélioration des moyens techniques, de financement et de gestion de cinq responsables locaux pour mettre en œuvre des plans de sécurité locaux</p> <p><i>Indicateur :</i> Pourcentage de résorption des arriérés d'affaires judiciaires</p> <p><i>Situation de référence :</i> Confiance excessive portée au système de justice, ce qui aboutit à un arriéré de 50 % des affaires</p> <p><i>Objectif :</i> Réduction des arriérés d'affaires judiciaires d'au moins 15 %</p>		

Priorités et objectifs nationaux : Objectif 4 de Vision 2030 : Un environnement naturel sain pour la Jamaïque

Résultats visés par le PNUAD : Résultat 1 : Les autorités nationales et locales ainsi que les communautés les plus vulnérables auront, sur l'ensemble de l'île, amélioré la gestion des ressources naturelles et leur capacité de réaction aux catastrophes naturelles. Résultats du programme de pays : a) renforcement du cadre institutionnel et de politique générale pour l'aménagement des ressources naturelles, y compris des parcs et zones protégées; Développement d'une capacité de résilience en vue de réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique; b) accroissement des capacités de conservation de l'énergie et de l'efficacité énergétique; établissement de synergies entre les politiques énergétiques et les nécessités du développement humain.

Indicateurs de résultats : Le cadre institutionnel et de politique générale pour l'aménagement des ressources naturelles sera renforcé.

Domaines d'action pertinents du plan stratégique : Environnement et énergie

Le Gouvernement (National Environment and Planning Agency, Met Service, Forestry Dept., Office of the Prime Minister, Planning Institute, Office of Disaster Preparedness Emergency Management,	Le PNUD contribuera aux activités suivantes : élaboration de politiques intégrées sur l'adaptation aux effets du changement climatique et la réduction des risques; amélioration/ accroissement de la coordination des	Les ONG actives dans le domaine de l'environnement, les organisations de la société civile et les milieux universitaires encourageront l'élaboration de politiques visant l'aménagement des ressources naturelles, la	<i>Indicateur :</i> Nombre de politiques intégrées approuvées et opérationnelles relatives à l'aménagement des ressources naturelles, à l'aménagement des sols et à la réduction des risques de catastrophes	Fonds d'affectation spéciale consacré aux parcs nationaux, financé et opérationnel; leçons tirées et meilleures pratiques eu égard à cinq initiatives pilotes d'aménagement des terres, avérées et diffusées; centre de gestion de la	Ressources ordinaires : 200 000 (MCARB) (Système national de zones protégées); 200 000 (MCARB) (changement climatique); 261 000 (MCARB) Autres ressources : 6 700 000
---	--	---	--	---	---

<i>Contribution des partenaires nationaux</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Indicateurs, situation de référence et objectifs pour la contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs de produits du programme</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.)</i>
Ministry of Energy and Mining) prendra des dispositions appropriées et adoptera un cadre de gouvernance pour une gestion améliorée et intégrée dans les domaines de l'environnement, de la réaction aux risques et de la sécurité énergétique.	entités nationales s'occupant de l'aménagement des ressources naturelles et des sols, et appui à la mise en œuvre de politiques énergétiques et à l'établissement de partenariats publics et privés.	gestion des catastrophes et la sécurité énergétique, et participeront à cette élaboration. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement fournira une assistance technique pour permettre à la Jamaïque d'accéder aux conventions internationales. Le secteur privé appuiera les initiatives concernant l'efficacité énergétique et la fourniture d'énergie non conventionnelle.	<p><i>Situation de référence</i> : Aucune politique intégrée</p> <p><i>Objectif</i> : Quatre mesures de politique générale concernant a) les zones nationales protégées (plan cadre mis en œuvre); b) gestion rationnelle des terres; c) plan de réduction des risques de catastrophes et d'atténuation de leurs effets, et d) plan d'adaptation aux effets du changement climatique, approuvé et opérationnel</p> <p><i>Indicateur</i> : Nombre de mesures de politique énergétique mises en application</p> <p><i>Situation de référence</i> : Une politique énergétique nationale, un plan d'action et cinq dispositions auxiliaires mis au point</p> <p><i>Objectif</i> : Mise en œuvre de la politique énergétique (portant sur les énergies renouvelables)</p>	réduction des risques, opérationnel; comité national du changement climatique, créé; plan d'action pour les énergies renouvelables, mis en œuvre	